

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale
relevant de l'article L.181-1 du code de l'environnement,
concernant le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux
usées intercommunale de Cabannes et Saint-Andiol**

BORDEREAU DES AVIS

- Arrêté n° AE-F09321P0363 du 13 janvier 2022 de l'Autorité environnementale portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3-1 du code de l'environnement ne soumettant pas à étude d'impact le projet de construction de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées situé sur la commune de Cabannes et Saint-Andiol

- Avis de l'Agence Régionale de Santé PACA émis les 9 août 2021 et 14 février 2022